

BULLETIN

MUNICIPAL



N° 103

DECEMBRE 2025



EDITO



Chères Madennaises et chers Madennais,

C'est avec plaisir que je vous retrouve pour le dernier bulletin de 2025.

C'est pour moi l'occasion de revenir sur quelques évènements heureux de l'année écoulée.

L'été 2025 aura été marqué par la mise en place d'un petit marché, le vendredi soir, à l'étang. Cette manifestation est un moment de convivialité où toutes les générations peuvent se rencontrer.

Le 10 novembre dernier nous nous sommes retrouvés au monument aux morts pour commémorer la fin de la première guerre mondiale. Le lendemain, nos aînés ont pu partager un moment festif avec le repas du CCAS.

Les associations madennaises ont fait part d'un fort dynamisme pour l'organisation de manifestations diverses très appréciées et je remercie tous les bénévoles impliqués, leur engagement est un atout majeur pour le maintien des liens sociaux.

Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur un sujet qui prend de l'ampleur : les incivilités. Le savoir vivre, le respect des règlementations, le respect des infrastructures et des actions mises en œuvre pour le développement et le confort des madennais est primordial. Pensons-y, préservons le vivre-ensemble de notre petite commune !

Ce bulletin est aussi le dernier du mandat actuel puisque les élections municipales auront lieu au mois de mars prochain. Comme je vous le disais dans mon édito de juillet, je suis heureux des actions réalisées avec succès pendant ce mandat.

Cependant, c'est avec regret que je dois vous annoncer que le projet de construction d'une nouvelle mairie-salle multifonctions ne se concrétisera pas.

L'année 2025 s'achève, je vous souhaite, à tous de passer d'excellentes fêtes de fin d'année. Je vous adresse, au nom du conseil municipal, du Centre Communal d'Action sociale, et en mon nom personnel, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour 2026.

Jean-Luc LECHEVESTRIER

INFORMATIONS MUNICIPALES

VŒUX DE LA MUNICIPALITE



Comme tous les ans, les membres du Conseil Municipal de Saint-Maden vous invitent à la traditionnelle cérémonie des vœux de la Municipalité qui aura lieu le **dimanche 4 janvier 2026 à 11h00** à la salle des Fêtes de Saint-Maden.

Venez nombreux !

SIGNALETIQUE MISE EN PLACE

Quelques panneaux de signalisation ont été mis en place en cette fin d'année dans la commune.

Il s'agit de deux panneaux limitant la vitesse de circulation à 30 km/h à La Réhaudais et à la Sècherie ainsi qu'une indication de carrefour dangereux au croisement la Tisonnais-la Blanche Noë/ route de la Croix de la Diote vers l'étang de la Gravelle.

Espérons que ces panneaux feront prendre conscience à tout le monde, que, s'ils ont été installés, c'est que le danger est réel et que ralentir prend tout son sens...



ELECTIONS MUNICIPALES 2026 : nouvelles règles en vigueur

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Inscription sur les listes électorales :

La date limite d'inscription sur les listes électorales de la commune est fixée au 4 février 2026 si elle est effectuée en ligne et jusqu'au 6 février 2026 pour la réaliser en mairie.

Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote via cette adresse : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/mes-demarches/je-verifie-ma-situation-electorale>.

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire **directement par internet** sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

Réalisation d'une procuration :

Les procurations peuvent être établies à tout moment. Cependant, pour que votre procuration soit valable le jour du scrutin et si vous ne détenez pas déjà une carte nationale d'identité certifiée France identité, vous devez au préalable faire vérifier votre identité en vous déplaçant devant une autorité habilitée (policier, gendarme ou agent du ministère des affaires étrangères). La procuration doit ensuite être prise en compte par votre commune ou consulat de vote, afin que le nom de votre mandataire soit reporté sur la liste d'émargement. Si vous souhaitez établir une procuration pour un scrutin à venir, il est donc conseillé de vous y prendre le plus tôt possible.

Fonctionnement du scrutin :

En mars 2026, les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants seront élus au scrutin de liste à deux tours. C'est-à-dire que les électeurs voteront pour des listes entières sans possibilité de panachage (listes bloquées). Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste, sous peine d'invalidité du bulletin.

Enfin, la liste des candidats sera obligatoirement composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. (*L'ordre des candidats sur cette liste ne préjuge en rien de la « désignation » du futur maire, ni de l'ordre des adjoints qui relèvent exclusivement du vote du conseil municipal après les élections*). Les listes de candidats pourront comporter entre 9 et 13 candidats pour les communes jusqu'à 499 habitants.

Pour rappel, aux élections municipales de 2020, le scrutin était plurinominal majoritaire, avec possibilité de panachage : ce mode de scrutin permettait de se présenter individuellement ou en groupe, tout en laissant la possibilité aux électeurs de rayer ou d'ajouter des candidats, ou encore de modifier l'ordre préétabli d'une candidature groupée.

Pour aller plus loin, rendez-vous sur le site : [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



RECENSEMENT DE LA POPULATION en 2026

Cette année, SAINT-MADEN réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier 2026.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 10 janvier 2026 ?
Contactez la commune au 02 96 83 43 50.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
 - Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
 - **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



TARIFS COMMUNAUX - ANNEE 2026

SALLE POLYVALENTE

Le règlement de location de la salle polyvalente a été modifié en 2025, en voici quelques extraits.
Les tarifs quant à eux restent inchangés.

Article 1 - RÉSERVATION

En cas de demandes de locations simultanées, le Conseil Municipal a décidé l'ordre de priorité suivant pour la location de la salle :

1 - Association Communale 2 - Personne domiciliée sur la Commune 3 - Association Cantonale 4 - Association extérieure à la Commune 5 - Personne extérieure à la Commune 6 - Professionnels et divers.

En outre, il est décidé qu'il n'y aurait pas de locations deux jours de suite à des personnes différentes. Pour les particuliers, la date officielle de prise en compte de la réservation est le 1^{er} janvier de l'année concernée. Pour les Associations, la date de prise en compte est le 1^{er} décembre de l'année précédente.

ATTENTION : La date effective de location est celle de la remise des clés. L'attestation d'assurance doit prendre effet à cette date.

Pour être prise en compte, une demande de location devra être déposée en mairie accompagnée des justificatifs suivants obligatoire :

- Copie de la Carte d'identité
- Copie d'un justificatif de domicile (Edf / Téléphone / eau)
- Relevé d'Identité Bancaire - RIB
- Copie de l'attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location **précisant l'adresse de la salle des fêtes et les dates de location**

Une avance d'un montant de 60 euros sera à régler pour valider la réservation, à réception d'un avis de sommes à payer.

Une autorisation de prélèvement obligatoire (mandat SEPA), sera mise en place à la signature du contrat en mairie, permettant la libération du titre de paiement de la salle.

Article 2 - TARIFS

OPTIONS		SAINT-MADEN		HORS COMMUNE	
		ETE	HIVER	ETE	HIVER
Location 2 jours	Remise des clés la veille	150 €	190 €	250 €	290 €
Location 1 jour, 1 midi, 1 soir		120 €	155 €	200 €	235 €
Réunions diverses : Loto, concours de belote, ... ½ journée en semaine		30 €	65 €	70 €	105 €
Vin d'honneur		30€	65 €	70 €	105 €
Réunion familles après obsèques		25 €	30 €	25	30
Option sono-vidéo			Gratuit		40

Article 3 - REMISE DES CLÉS

Les clés ne seront remises que par le responsable de la salle, M. CHENU ou le suppléant, et uniquement au locataire ou son représentant dûment mandaté par le loueur (en possession du contrat).
Il convient de prendre contact avec lui une semaine avant la date de location au 06 68 43 30 86.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera réalisé.

NOUS INFORMONS LES LOCATAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE QU'IL Y A POSSIBILITE DE LOUER DE LA VAISSELLE - S'ADRESSER à M. GAVIOLI Guillaume : 06 41 80 11 44.

Article 4 - RESPONSABILITÉS

- Service de sécurité incendie

Le locataire est considéré Responsable du service de la sécurité, pour le rassemblement de personnes dont il est à l'initiative.

- Nuisances sonores

Article R1336-5 (Modifié par Décret n°2017-1244 du 7 août 2017 - art. 1)

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance de l'article R1336-5 du code de la santé publique, ci-dessus exposé et reconnais engager sa responsabilité pour toutes nuisances sonores ne respectant pas le cadre légal autorisé par la loi.

- Autres

La Commune ne sera, en aucun cas, responsable de tout accident matériel ou corporel survenu aux utilisateurs, tant dans l'ensemble polyvalent que dans ses abords extérieurs, pendant la durée de la location.

En cas de disparition, de vol, de denrées alimentaires ou tout autre matériel la Municipalité décline toute responsabilité concernant ce qui est entreposé dans l'ensemble polyvalent par les associations ou les personnes ayant loué la salle.

Article 5 - RESTITUTION DES LOCAUX

La salle devra être restituée après un nettoyage des sols, matériels, sanitaires etc... Si à l'issue de la location de la salle, il s'avérait que l'équipement intérieur et le nettoyage des locaux nécessitaient un nombre d'heures supplémentaires de travail pour la personne chargée du ménage ou nécessite de menues réparations effectuées par l'employé communal, le loueur devra verser un supplément forfaitaire correspondant au montant prévu dans la délibération n°2025-09-18 de **150.00€ pour le ménage** et de **200.00€ pour les réparations**.

IMPORTANT : IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE LAVER LE PARQUET

Toute détérioration (revêtements muraux, ouvertures, parquet, sols, tables, chaises etc..) sera notifiée sur l'état des lieux de sortie comparatif et facturée à l'utilisateur de la salle au prix de remplacement sur présentation de la facture de remise en état. Il en sera de même pour tout dégât occasionné à l'environnement extérieur de l'ensemble polyvalent.

L'utilisateur s'assurera de la fermeture de toutes les ouvertures (portes, fenêtres...). Il devra couper le chauffage, le gaz et éteindre les lumières.

Article 6 - FACTURATION

La collectivité se réserve un délai de 7 jours afin de vérifier l'état réel du bien communal et de ses équipements avant de libérer le bordereau de titre correspondant à la somme totale due (montant de la location de salle et des retenues éventuelles). Ce délai ne rentre pas dans le cadre de dégradations nécessitant l'intervention de professionnels.

Un avis des sommes à payer sera envoyé par le Service de Gestion Comptable de Dinan (Trésor public) au loueur.

Sera pris en compte le montant du prix de la salle validé lors de la réservation déduit de l'avance de location déjà versée.

Un second titre sera libéré si un nettoyage supplémentaire et des réparations sont effectués comme stipulé à l'article 5.

Si des dégradations plus importantes sont constatées, l'intervention des professionnels sera entièrement à charge du loueur. Une facturation séparée interviendra à postériori.

Article 7 - INTERDICTIONS

Il est interdit :

- de monter sur les tables et les chaises
- de sous-louer la salle à un tiers
- de gêner l'accès des véhicules de secours (Pompiers, ambulance etc...)
- de gêner la tranquillité et le sommeil du voisinage
- de brancher des équipements externes (*camping-car, véhicule électrique, appareil électrique à usage non-domestique*) *sauf autorisation préalable à la réservation.*

Article 8 - SÉCURITÉ

L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité générale dans l'établissement, et notamment à :

- Ne jamais dépasser les effectifs maximums autorisés dans la salle ;
- Ne pas exercer d'autres types d'activité que celle autorisée par la présente convention ;
- prendre les premières mesures de sécurité et notamment, s'assurer de l'évacuation immédiate et complète des locaux en cas d'odeur de fumée, de fumée suspecte ou d'incendie ;
- connaître et faire appliquer les consignes de sécurité à suivre en cas d'incendie (consignes générales et consignes spécifiques à l'établissement), notamment pour ce qui concerne les dispositions mises en œuvre pour l'évacuation des personnes en situation de handicap ;
- diriger les secours en attendant l'arrivée de l'exploitant et des pompiers, puis se mettre à disposition de ceux-ci ;
- Informer et sensibiliser son personnel aux consignes d'évacuation et à la mise en œuvre des moyens de secours et organes de sécurité de l'établissement ;
- Assurer la vacuité permanente des issues et des cheminements d'évacuation jusqu'à la voie publique ;

- En aucun cas, n'apporter des modifications aux installations électriques de la salle et n'utiliser aucune rallonge à prise multiples ;
- Utiliser les éventuels dispositifs techniques permettant l'arrêt automatique de la manifestation en cours en cas de déclenchement du système d'alarme (dispositif de coupure sono, de remise en lumière, etc.) ;
- Ne pas ajouter d'éléments de décoration sans s'assurer préalablement de respecter le règlement de sécurité.

L'exploitant déclare avoir élaboré la présente convention et s'être préalablement renseigné sur le caractère réglementaire de celle-ci et s'engage par ailleurs à maintenir les locaux en conformité aux règlements de sécurité et au code de construction et de l'habitation et à annexer la présente convention au registre de sécurité.

BATIMENT COMMUNAL - ETANG DE LA GRAVELLE

Location du bâtiment uniquement, le plan d'eau est un espace public

	1 jour	Forfait week-end 2 jours
Personne de la commune	70 €	100 €
Personne hors commune (canton ou communes limitrophes)	100 €	150 €

Rassemblement associations - Vin d'honneur, etc. : 25 €.

Rassemblement d'associations de randonneurs - 1 journée : 50 €

CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL

	TARIFS
Concession cimetière - 30 ans	60 € le m ²
Concession cimetière - 20 ans	50 € le m ²
Case Columbarium - 10 ans	200 €
Case Columbarium - 15 ans	300 €
Case Columbarium - 20 ans	400 €
Jardin du souvenir :	
Dispersion des cendres :	20 €
Dispersion des cendres avec fourniture de plaque pour monument commémoratif :	30 €

André COULOMBEL : Une Figure de la commune s'en est allée.

Le 5 septembre dernier disparaissait André COULOMBEL à l'âge de 90 ans :



Un madennais de toujours, à la longue vie bien remplie...

Né à la Réhaudais le 23 avril 1935, André Coulobel vit sa jeunesse à la ferme de ses parents et suit sa scolarité au bourg de Saint-Maden. Il gardera un souvenir fort de la période sombre de l'occupation allemande et particulièrement de la tant attendue période de la libération en août 1944 (cf bulletin municipal de juillet 2024). De retour du service national effectué au Maroc, il travaille à la ferme auprès de ses parents.

André se marie avec Irène Lebranchu, également de Saint-Maden. Le jeune couple s'installera alors dans la ferme du bourg, après toutefois un petit séjour effectué dans la Nièvre en tant qu'ouvriers agricoles. Dès lors, ils développent ensemble un élevage de diverses volailles qu'ils commercialisent sur place et dans les points de vente de la région. Cette activité obtiendra une certaine renommée dans tout le secteur et perdure dans la famille jusqu'à aujourd'hui.

André s'est rapidement engagé dans la vie communale et aura servi avec dévouement l'intérêt général en étant élu à sept reprises au conseil municipal. Il y a siégé trois fois en tant que maire et deux au poste d'adjoint au maire. A son actif, on retiendra bien sûr, entre autres, la réalisation d'un très beau projet dans les années 80 : la création de l'étang communal de la Gravelle et de son site de loisirs. Ce superbe ensemble, implanté dans un environnement des plus agréables, est aujourd'hui très apprécié de tous les usagers.

André Coulobel laissera le souvenir d'une personne calme, discrète et posée, au contact agréable. Ses obsèques ont été célébrées mardi 9 septembre 2025, en l'église de Saint-Maden.

Renée BUJON : la doyenne de la commune s'est éteinte dans sa 102ème année

Madame Renée BUJON, doyenne de la commune de Saint-Maden est décédée le 22 octobre dernier à l'âge de 101 ans.

Née à Paris le 28 mai 1924, elle habitait la Blanche Noë depuis 17 ans avec son fils. Elle se disait heureuse de vivre aux côtés de son fils Daniel, à la campagne et encore chez elle à son âge.

Selon les propos du maire, « c'était une femme souriante, pleine d'humour, épatante, battante et toujours aux petits soins pour les autres et en particulier pour son fils ». Elle est inhumée en Touraine auprès de son mari, disparu il y a une vingtaine d'années.



Renée Bujon, le jour de ses 100 ans. © Archives Ouest-France

NOUVEAUX ARRIVANTS

Marie et Emmanuel BROSSE, 35 ans et leur petit garçon Liam âgé de 20 mois se sont installés à Saint-Maden au lieu-dit La Bigotais en août dernier, dans leur maison fraîchement rénovée.

Marie est née à LAVAL (53) d'un père gendarme et d'une mère assistante maternelle. La profession de son père les a contraints à un déménagement tous les six ans et donc une nouvelle destination.

Marie a étudié à la FLECHE (72) où elle a obtenu son BTS Management des Unités commerciales. Puis en 2013, Marie est arrivée dans la région rennaise et a commencé à travailler dans une grande surface spécialisée dans le mobilier et la décoration appelée Alinéa.

En 2017, elle rencontre Emmanuel, c'est alors qu'ils s'installent ensemble à EVRAN. Marie change alors de travail et est recrutée au magasin Intersport de DINAN.

Emmanuel, originaire de St MADEN, a grandi au lieu-dit La Houssais. Il a fait ses études à NANTES pour obtenir un BTS Mécanique automobile. Il a par la suite été embauché en tant que salarié agricole à CALORGUEN.

Marie et Emmanuel ont ensuite acheté leur maison à rénover en 2023 au lieu-dit La Bigotais à St MADEN. Pendant la rénovation de leur maison, ils vont accueillir leur petit garçon Liam né en mars 2024.

C'est également à cette période qu'Emmanuel s'installe à son compte en tant qu'entrepreneur de travaux agricoles avec son associé Sébastien TRANCHEVENT.

Puis c'est en Août dernier qu'ils se sont réellement installés tous les trois avec chats et lapin.

Liam prendra le chemin de l'école de Guenroc à la rentrée prochaine en septembre 2026.

Nous leur souhaitons la bienvenue...



NAISSANCES

Raphaël VILLETTE-GENTIL est né le 5 décembre dernier chez Gabrielle GENTIL et Antoine VILLETTE, résidant La Haute Houssais.

Félicitations aux heureux parents !



COMMEMORATION DE L'ARMISTICE DE 1918



Ce 10 novembre 2025, à l'occasion de la journée nationale de la commémoration de la Victoire et de la paix et la commémoration du 107^{ème} anniversaire de la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, Jean-Luc LECHEVESTRIER, maire de Saint-Maden, a présidé la cérémonie qui s'est tenue au monument aux morts de la commune.

L'évènement s'est tenu en présence des maires de Guenroc et Guitté, de représentants des anciens combattants (FNACA) et de quelques madennais ayant fait la démarche d'être présents pour ce qui est également un hommage rendu à tous les morts pour la France.



Cette date décalée a permis, comme chaque année, d'associer les élèves des classes du RPI Saint-Maden-Guenroc qui, tour à tour, sont intervenus en chantant l'hymne national et en lisant quelques textes, fruit de leur travail sur le thème de cette commémoration.

Mr le maire a lu le message officiel de Madame Catherine VAUTRIN, ministre des Armées et des Anciens combattants et de Madame Alice RUFO, ministre délégué auprès de la Ministre des Armées et des Anciens combattants. Il y a été rappelé qu'un million quatre cent mille soldats ont péri au cours de cette première guerre mondiale, qui par ailleurs, aura fait quatre millions



de blessés et mutilés, une effroyable hécatombe semblant déjà lointaine, dans une époque, la nôtre, où nous réapprenons malheureusement que la guerre est possible...

Ce 11 novembre s'est tenu le traditionnel repas annuel du CCAS réunissant les aînés de la commune.



Comme tous les ans, le Comité Communal d'Action Sociale a organisé le traditionnel repas des aînés le mardi 11 novembre dernier à la salle des Fêtes de Saint-Maden.

Vingt et un de nos seniors âgés de 67 à 91 ans, se sont réunis pour un repas amical à la salle des fêtes. Nos deux doyens de la journée Maria BROSSE 92 ans et Claude SICOT 91 ans étaient présents.

Le repas a été élaboré par le traiteur Eclats de saveurs de Saint-Maden et le service a été assuré par de dévoués bénévoles de la commune.

Cette manifestation est toujours l'occasion de se retrouver agréablement autour d'un bon repas.

L'après-midi s'est terminée par une partie de belote pour la majorité des convives.



REPAS DES CLASSES « 5 »



Ce samedi 13 septembre a eu lieu le repas des classes 5 de St Maden à la salle des fêtes.

Les représentants des classes 5, âgés de 10 à 80 ans, se sont réunis autour d'un généreux repas aux saveurs italiennes concocté par Jo'li Gusto.

L'heure était aux retrouvailles ! L'occasion de partager un bon moment et de se remémorer de bons souvenirs !

L'année prochaine, les classes 6 de St Maden seront fêtées le **samedi 30 mai**.

Nous vous attendons nombreux !

Bonnes fêtes de fin d'année !



Annick et Jean-Claude, 60 ans de mariage

Le 4 octobre 2025, la commune de Saint-Maden a mis à l'honneur deux de ses habitants : **Jean-Claude et Annick Leforestier**, qui ont célébré leurs **noces de diamant**, marquant 60 ans de mariage.

L'histoire débute un dimanche matin à la Croix Guessant, chez Michèle Alix, où chacun était venu pour un achat banal : une mobylette BB Peugeot. Le hasard a fait le reste. Quelques temps plus tard, lors d'un bal à Brusvily, leur rencontre s'officialise. Le 2 octobre 1965, ils se marient dans cette même commune.

Annick, agricultrice, reprend la ferme de ses parents. Jean-Claude, chauffeur poids lourds pour l'entreprise Nicolas de Saint-Maden, sillonne les routes avec assiduité. Leur famille s'agrandit rapidement : **Gilles en 1967**, puis **Sylvie en 1969**.



Quatre petits-enfants viendront plus tard compléter ce cercle familial : **Kévin, Emma, Lisa et Léo**. Après quinze années passées à Brusvily, le couple choisit de revenir à Saint-Maden, village natal de Jean-Claude. Ils s'y installent le **8 mars 1980**, dans leur maison de La Frulais. Annick reprend alors la ferme de ses beaux-parents, située juste en face, tandis que Jean-Claude poursuit son activité de conducteur routier.

Très impliqué dans la vie locale, Jean-Claude deviendra **conseiller municipal de 2000 à 2006**, toujours disponible pour sa commune et ses habitants.

En 2004, tous deux prennent une retraite bien méritée. La dernière vache vendue, les valises sont aussitôt prêtes : dès le lendemain, ils s'envolent pour leur premier voyage en Corse. Depuis, leurs journées s'animent de danses, de voyages, de moments conviviaux entre amis et voisins, sans oublier les visites régulières de leurs enfants et petits-enfants, fidèles amateurs des galettes maison d'Annick.

Après avoir fêté leurs noces d'or en 2015, Annick et Jean-Claude franchissent aujourd'hui une nouvelle étape avec ces **noces de diamant**, symbole d'une union solide et chaleureuse.

À tous les jeunes couples de la commune, Annick et Jean-Claude prouvent qu'avec un peu d'amour, beaucoup d'humour, une mobylette bien réglée et quelques pas de danse... on peut traverser toutes les décennies.

La commune adresse à Annick et Jean-Claude ses **plus sincères félicitations**, et leur souhaite de poursuivre encore longtemps cette belle route partagée.

Éclats de Saveurs : Votre partenaire gourmand pour apéros et repas à emporter

Je m'appelle Sindy Hubert, j'ai 37 ans et je suis à l'origine d'Éclats de Saveurs, une entreprise située à Saint-Maden. Passionnée de cuisine depuis mon plus jeune âge, j'ai toujours aimé créer, partager et faire plaisir à travers mes plats. Après plusieurs années passées dans la restauration, j'ai décidé de franchir une nouvelle étape en créant mon entreprise.

Avec Éclats de Saveurs, je propose des plats à emporter ainsi que des planches apéritives variées, préparées avec soin et gourmandise. Mes prestations sont parfaites pour accompagner vos apéritifs entre amis, vos repas du quotidien ou vos événements spéciaux.

Mon objectif est simple : vous faciliter la vie en vous offrant des solutions culinaires savoureuses, pratiques et faites maison. Chaque préparation est réalisée avec passion et savoir-faire, pour transformer chaque moment en instant gourmand.

Eclats de Saveurs

PLATS A EMPORTER

Plats à emporter sur commande.

- Paella
- Tartiflette
- Couscous
- Rougail saucisse
- Poulet curry coco
- Autres sur demande

8 EUROS LA PART



Planches apéritives


Nos différentes planches apéritives :

- Planche simple
5 euros p.personne
- Planche apéro dînatoire
8 euros p.personne
- Planche Charcuterie Fromage
10 euros p.personne

Personnalisation sur demande



SAINT-MADEN
06.16.63.58.90

 Eclatsdesaveurs



Laissez-vous tenter par des saveurs authentiques, généreuses et élaborées avec amour !



Légumes de saison en agriculture biologique sur la commune de Saint-Maden.

Retrouvez nos légumes tous les mardis de 16h à 19h à la Réhaudais ou par la nouvelle boutique en ligne disponible sur notre page facebook et notre site internet...

A la boutique vous trouverez également du miel, du pain (uniquement le mardi) des bières locales et du cidre.

Horaire de vente :

- mardi de 16h à 19h
- sur commande du mardi au samedi

Pour suivre les infos des Jardins de la Tisonnais :

www.latisation.fr facebook.com/jardinstisonnais Tel 0698373653



LA VIE DES ECOLES

Notre R.P.I. accueille actuellement 44 élèves :

- 25 élèves à l'école de Guenroc. Voici la répartition : 7 élèves en C.P., 9 en G.S., 7 en M.S., 2 en P.S.
- 19 élèves à l'école de Saint-Maden : 3 en C.E.1, 6 en C.E.2, 6 en C.M.1 et 4 en C.M.2.



Suite au conseil d'école du jeudi 12 juin 2025, un questionnaire avait été proposé aux familles sur la gestion des temps périscolaires et plus particulièrement la garderie. En effet, les taux de fréquentation à la garderie du soir étaient importants surtout à Guenroc (66%). Ainsi, cette dernière devenait difficilement gérable en raison du nombre élevé d'enfants d'âges différents. De même, un autre problème avait été relevé : c'était celui du transport des enfants scolarisés à

Saint-Maden de la garderie de Guenroc vers l'école de Saint-Maden, le matin.

Ce sont des parents volontaires qui transportaient des enfants à bord de leur véhicule personnel. Ainsi, pour cette rentrée 2025, les deux municipalités, par le biais du SIRS, ont embauché Laurine Pommier à raison de 20 heures par semaine. Laurine Pommier avait assuré le service civique de janvier à juin 2025 à l'école de Guenroc. Ainsi, elle connaît déjà le fonctionnement des deux écoles et aussi les enfants.

Il y a donc eu la création d'une garderie le matin à Saint-Maden de 7H30 à 8H35, ce qui n'engendre plus de soucis de transport. Elle vient aussi en renfort à la garderie de Guenroc de 16H30 à 18H15. Enfin, elle intervient chaque midi pour la surveillance de la cour de 12H15 à 13H35 et aide au rangement et de la cantine jusqu'à 14H15.

Le SIRS ne fait donc plus appel au personnel de l'ASAD de Caulnes pour cette surveillance.



Cette année, les séances de natation ont eu lieu à la piscine de la Planchette à Broons les mardis et les vendredis de 15H15 à 16H00. Elles concernent les élèves du CP au CM2. Elles ont débuté le vendredi 5 septembre et la dernière séance a eu lieu le vendredi 3 octobre.

Comme les années passées, Karine vient lire des histoires dans nos deux classes et les enfants peuvent ensuite choisir un livre qu'ils emmènent à la maison.

Depuis le 7 novembre, chaque vendredi matin, des séances de sport sont proposées à la salle omnisports de Caulnes. Les deux écoles ont leur séance en même temps (de 10H30 à 11H30) et les cours sont assurés par Romain et Fabien, animateurs sportifs de l'OIS.



Elèves de des PS et MS

Les élèves sont répartis en trois groupes (PS-MS), (GS-CP -CE1) et (CE2, CM) pratiquent respectivement durant cette période des jeux de lutte, des jeux collectifs et de la gymnastique.



Elèves de GS - CP - CE1



Elèves de CE2 - CM

Le lundi 10 novembre, après avoir travaillé en classe, les enfants ont participé à la commémoration de l'Armistice. Les élèves de Saint-Maden ont entonné la Marseillaise. Les élèves de C.P.de l'école de Guenroc ont terminé la cérémonie par la lecture de courts textes qu'ils avaient écrits suite à la lecture d'articles parus dans le « Petit Quotidien » sur la guerre de 1914-1918. Enfin, ils ont chanté le refrain de la Marseillaise, version « Enfantastiques » (avec des paroles adaptées aux enfants plus jeunes).



Nos deux écoles de Guenroc et de Saint-Maden participent aux projets « Cin'école ». Les enfants de l'école de Guenroc ont pu assister à leur première séance « Petits contes sous l'océan » et les enfants de l'école de Saint-Maden ont pu voir "Hola Frida », le lundi 13 octobre. Les entrées et le transport sont entièrement pris en charge par l'Association de parents d'élèves.

Dans le cadre de la saison culturelle Jeune Public Les Jacobambins, l'école de Saint-Maden a assisté au spectacle « L'ogre en papier » de Ben Herbert Larue au Théâtre des Jacobins, le vendredi 17 octobre à 14H30. Concernant l'école de Guenroc, le spectacle « Bakéké » a eu lieu le vendredi 12 décembre à 14H30 à la Salle Solenal de Plancoët. Les entrées pour ces deux spectacles sont prises en charge par l'Association de parents d'élèves et le transport par Dinan Agglomération.

Le Syndicat du Parc Naturel Régional invite les enseignants de son territoire à se lancer dans l'aventure de l'école dehors en leur apportant un accompagnement adapté à leurs projets. Cette approche pédagogique innovante permet aux élèves de vivre des situations d'apprentissage concrètes, en immersion dans leur environnement naturel et quotidien. Ainsi, l'école de Guenroc a participé à sa première expérience de « Osez l'école dehors », le vendredi 28 novembre (l'après-midi) avec l'aide de Anne-Charlotte Potel, intervenante et conseillère en pédagogie par la nature. Le site retenu est l'Aire de Pique-Nique. Un grand merci à la commune de Guenroc pour la mise à disposition de ce site ! Ce projet est entièrement gratuit.



Le vendredi 5 décembre, après les séances de sport, la municipalité de Guenroc a convié les deux classes à participer à la plantation d'arbres et d'arbustes dans le cadre de l'aménagement de son bourg.



Notre traditionnel Arbre de Noël a eu lieu le dimanche 14 décembre à la salle des fêtes de Saint-Maden. Cette année, l'Association de parents d'élèves nous a proposé d'aller à la rencontre de René le conteur bricoleur ! Un grand merci, c'était Noël avant Noël !

Nous tenons à remercier les membres de l'Association de Parents d'élèves et toutes les personnes qui contribuent, d'une manière ou d'une autre au bon fonctionnement de notre R.P.I ainsi qu'à nos deux municipalités.

Lidia, Lennie et Laurine s'associent à nous pour vous souhaiter une très belle année 2026 !

Marie-Christine et Tomaz



LA VIE DES ASSOCIATIONS

LE FOYER RURAL



Bonjour à toutes et à tous,

Au cours de ce dernier trimestre 2025, le Foyer Rural a reconduit sa participation à l'événement national Le Mois du Doc. Le 2 novembre dernier, dans la salle des fêtes chaleureusement décorée en ambiance cabaret, c'est le superbe documentaire *Les sirènes de Dieppe* qui a été projeté. Nicolas Birkenstock, réalisateur, était présent pour échanger avec les spectateurs sur le contexte et les coulisses du tournage.



Un dimanche après-midi, dans la salle des fêtes du village de St Maden nous attendaient les membres du Foyer rural. Leur association avait décoré l'espace de bougies et de tables basses drapées de nappes de soie rouge autour desquelles se dressaient des chaises qui n'attendaient que leur public. Nous étions bel et bien dans un cabaret pour la première séance du film "Les sirènes de Dieppe" !



Le Foyer Rural est un acteur fidèle de la Guinguette Solidaire, qui a eu lieu le 13 décembre dernier place Duguesclin à Dinan. Le but de cette manifestation étant l'échange et le partage, notre association avait animé en amont 4 ateliers préparatoires avec d'autres bénévoles :

- 2 ateliers fabrication de guirlandes, à la Maison d'Accueil Spécialisée de Léhon puis à la salle des fêtes de Saint-Maden
- 2 ateliers de fabrication de lanternes à l'ESAT des 4 Vaulx à Corseul.



Le yoga, l'atelier couture et le book club ont repris leur activité à la rentrée de septembre :

- le yoga à Saint-Maden le samedi matin, et à Caulnes le lundi soir. Les inscriptions ont eu lieu à la rentrée mais n'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des renseignements.
- chaque 2ème mercredi du mois à l'école de Saint-Maden (17h-19h) pour l'atelier couture. Nous vous rappelons que vous pouvez y participer de manière ponctuelle (pour 5€ la séance), avec toutefois une inscription préalable par téléphone ou mail.
- Le 3ème jeudi tous les 2 mois à l'école de Saint-Maden pour le book club (gratuit, sans inscription et sans obligation de lecture). Prochain book club le 22 janvier 2026, de 20h30 à 22h environ.

En cette fin 2025, nous préparons une offre d'activité pour les adolescents de Saint-Maden et des communes avoisinantes : un stage de fabrication de court métrage avec l'UFFEJ (Union Française du Film pour l'Enfance et la Jeunesse en Bretagne, avec laquelle l'école de Saint-Maden a déjà collaboré). Le stage aura lieu les 15, 16 et 17 avril 2026 de 14h à 18h et le thème du court métrage est encore à définir avec les jeunes intéressés. Dans le cadre de cet atelier, l'UFFEJ propose également à ces adolescents de participer au festival de cinéma rennais Travelling, les 16 et 17 février 2026.




Enfin et toujours dans le registre cinématographique, la désormais traditionnelle Fête du Court Métrage vous attend le 28 mars prochain à la salle des Fêtes de Saint-Maden. "Save the date" ! Comme tous les ans, les élèves du RPI Petite campagne bénéficieront la veille d'une projection exclusive.

Dernière date à retenir : celle de la prochaine Assemblée Générale de l'association le 31 janvier 2026 de 14h30 à 16h à l'école de Saint-Maden. Nous serons très heureux de vous y accueillir ! A très bientôt.

L'équipe du Foyer Rural

✉ foyer.rural.saint.maden@gmail.com

☎ 06.30.95.39.43

 Foyer Rural de Saint Maden

 Foyer Rural Saint-Maden



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SAMEDI 31 JANVIER 2026
SALLE DE L'ÉCOLE 14H30

Tout cela et bien plus encore !

ATELIER COUTURE
LE MOIS DU DOC
CONCERTS & THÉÂTRE

YOGA À ST-MADEN & CAULNES
LA FÊTE DU COURT MÉTRAGE
ATELIERS CRÉATIF
BOOK CLUB

*Au plaisir de vous accueillir, de vous rencontrer, de discuter.
Nous pouvons tous et toutes participer à la vie de notre village*

FOYER.RURAL.SAINT.MADEN@GMAIL.COM * 06 30 30 95 39 43

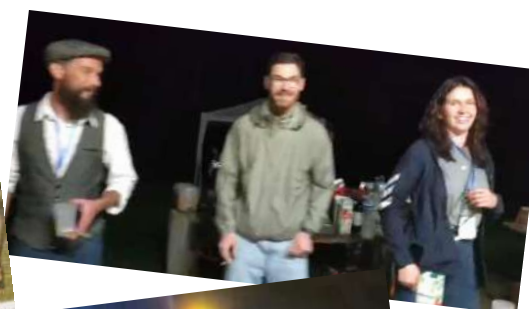


La Guinguette

Nous avons organisé notre 1^{ère} Guinguette le 13 septembre dernier. Merci à tous d'être venus si nombreux pour cette première édition. C'était TOP !

Nous sommes hyper contents d'avoir pu rassembler autant de monde autour d'un concert qui a mis une ambiance de folie !

Rendez-vous l'année prochaine !! 😊



La Tartif'

La revoilà !

On se retrouve le **7 février** pour la fameuse Tartiflette à la bonne Franquette. L'année dernière, on avait fait complet avec 100 convives à table. Ferons-nous aussi bien cette année ?!

📞 **Bloque ton agenda et réserve vite ta place :**

→ 06 41 80 11 44

→ Messenger, SMS ou même en direct, tout marche !

Repas Adultes : 15€ / 13€ à emporter

Repas Enfants : 6€ (-10ans) / 5€ à emporter

APÉRITIF OFFERT / REPAS & SOIRÉE DANSANTE.



La Poterie de Marianne

« Bonjour, je m'appelle Marianne, j'habite Eréac une petite commune des Côtes d'Armor.
Je pratique la poterie depuis maintenant 30 ans : sculpture, modelage, céramique...
Une véritable passion que j'ai hâte de partager avec vous et de vous faire découvrir ! »



Des cours pour tous, toute l'année (hors vacances scolaires)
À l'ancienne cantine de Saint Maden.

- ✨ Mercredi matin : pour les enfants, toutes les semaines, de 10h à 11h30
- ✨ Mercredi après-midi : pour les adultes, tous les 15 jours, de 14h à 16h
- ✨ Samedi, séances adultes & intergénérationnelles : de 14h30 à 16h30
- 📺 Le premier cours est offert, venez essayer sans hésiter !

Tarifs accessibles :

- 👤 Enfants : 29 €/mois (1 séance par semaine) / Adultes : 25 €/mois (1 séance tous les 15 jours)
 - 👉 Un moment convivial pour apprendre, partager et se détendre ensemble.
- Rejoignez-nous et vivez une expérience enrichissante !

Et si on allait marcher ?

Nous ne sommes pas des grands sportifs, mais nous aimons marcher... et à bon rythme ! 😊
Certains d'entre vous arpentent aussi les chemins de Saint-Maden : on marche, on se croise...
Alors pourquoi ne pas partager une séance ensemble de temps en temps ? Si l'idée de rejoindre un petit groupe de marche occasionnel vous tente, pour se motiver et partager un moment convivial, contactez-nous.

Nous sommes vraiment ravis de partager ces moments avec vous pour la deuxième année consécutive ... Toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite de belles fêtes de fin d'année. Et à l'année prochaine.

Let's Go !



**L'Association des Parents d'Élèves Petite Campagne :
une nouvelle année pleine de projets !**

L'APE a fait sa rentrée avec une équipe renouvelée et motivée pour faire vivre les écoles de Guenroc et Saint-Maden tout au long de l'année ! Le **nouveau bureau** est composé de :

- **Claire Monteil**, présidente
- **Élodie Réhel**, trésorière
- **Cécile Derrien**, vice-présidente
- **Hélène Quemeneur**, secrétaire

Un grand merci à Cécile Feuerstoss, Clément Almy, Gilles Feuerstoss et Lise Duvernoy qui ont quitté le bureau après plusieurs années d'investissement et bienvenue aux nouvelles arrivantes qui prennent la relève dans la bonne humeur !

🎃 Halloween

Premier temps fort de cette rentrée, **Halloween à Guenroc** a rencontré un joli succès. Ateliers créatifs parents/enfants, défilé de l'horreur, chasse aux bonbons et goûter « de la mort qui tue » : une belle après-midi où petits et grands ont partagé rires, frissons et gâteaux monstrueux ! **Un merci tout particulier aux habitants de Guenroc** qui nous ont ouvert leurs portes pour que les enfants puissent repartir avec une tonne de bonbons ! La fête n'aurait pas été aussi réussie sans vous !



🎄 Noël et la grande tombola

L'APE prépare désormais la **fête de Noël à Saint-Maden**, qui, au moment où nous écrivons ces lignes, n'a pas encore eu lieu. Comme chaque année, les enfants préparent un **spectacle**, un **goûter** sera offert aux familles et la **grande tombola de l'année** sera tirée. Évidemment le père Noël passera dire bonjour avec quelques cadeaux... L'ambiance promet d'être **joyeuse et conviviale**, à l'image de notre association.

🌟 Et pour 2026 ?

L'année prochaine, plusieurs **ateliers familles gratuits** seront reconduits, comme l'atelier **jeux de société**, moments privilégiés pour créer du lien entre les parents et les enfants. Côté événements, la traditionnelle **soirée galette** reviendra début 2026, et la **Kermesse** se tiendra le **samedi 20 juin** à l'étang de Saint-Maden, avec toujours plus de jeux, de musique et de sourires !

🙏 L'APE remercie toutes les familles, bénévoles et partenaires locaux pour leur engagement à nos côtés. Chaque coup de main compte pour offrir aux enfants de beaux souvenirs et faire vivre nos communes.

✉ Pour rejoindre l'équipe ou proposer des idées (notamment sur les ateliers familles) : apecampagne@gmail.com



MADE IN MADROC : Rétrospective 2025

L'association Made In Madroc vous a proposé cette année :

Le 31 mai et le 1^{er} juin une exposition de Bonsaïs. Les exposants ont expliqué aux visiteurs comment les chouchouter, les tailler....

Les passionnés ont eu des conseils et les non-initiés ont découvert ces petits arbres avec émerveillement.



Les 22 et 23 novembre notre marché de Noël de créateurs qui cette année encore a été un succès.

Les créateurs ont été enchantés de voir autant de visiteurs dans une petite commune comme Saint-Maden. Et les visiteurs ont pu commencer leurs achats pour les fêtes de fin d'année ou tout simplement se faire plaisir.

Merci à tous pour vos visites lors des événements organisés sur la commune.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau de Made In Madroc



ENVIRONNEMENT

Notre histoire commence en juin 2011 quand Zied, propriétaire de la pension des chiens, La Métairie des Elfes a été « mis en demeure » par les services de la DDPP de retirer du vieux foin au-dessus des locaux d'hébergement des chiens au motif que cela représentait un risque d'incendie. Mais, il y avait des chouettes effraie (une espèce protégée) qui y nichaient et donc il fallait trouver une solution pour ne pas les gêner.

Nous avons retiré le foin hors de la période de reproduction et avons installé un nichoir pour leur offrir un hébergement de remplacement.

Peu de temps après, ma caméra de chasse (qui se déclenche lorsqu'un mouvement est détecté) a photographié une chouette effraie perchée sur le nichoir (photo), donc nous étions rassurés que tout allait bien.



Dix ans plus tard, les chouettes sont toujours dans la grange... mais pas dans le nichoir ! Elles ont préféré aller plus loin, où il restait du vieux foin, pour creuser leur nid dedans.

Malheureusement, l'Effraie des clochers (*Tyto Alba*), pour lui donner son propre nom, est en déclin, victime de la dégradation de son habitat. Une raison est la diminution des sites de nidification dans des vieux bâtiments du fait qu'ils tombent en ruine ou de la rénovation du bâti.

La Ligue de Protection de Oiseaux (LPO) était lauréate de l'appel à projets « Loto de la biodiversité » fin 2024 avec son projet « Une chouette, un village » pour une durée de 3 ans (2025-2027). Parmi ses objectifs pour aider cette espèce, ainsi que la Chevêche d'Athéna, est de restaurer l'habitat de reproduction des chouettes, en recréant des sites de nidification via la pose de nichoirs dans les endroits propices. Ces deux espèces jouent un rôle important dans la régulation des micromammifères : bonne nouvelle pour vos potagers et la culture des céréales !

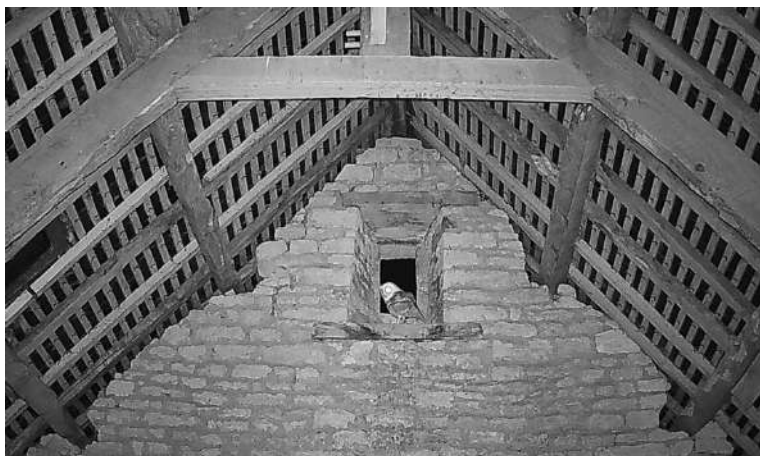
La LPO dispose d'un budget pour la construction des nichoirs, installés par des bénévoles, dont moi-même. Je suis la personne référente pour ce projet au sein du groupe local.

Avec votre aide, j'aimerais faire un inventaire des chouettes effraies que nous avons déjà à Saint Maden.

Si vous savez ou pensez qu'il y a des oiseaux qui chassent ou nichent près de chez vous, je serais très heureux que vous me contactiez.

Vous pouvez aussi me contacter (par la Mairie) si vous souhaitez accueillir ces magnifiques amies à plumes chez vous. Elles apprécient les anciens bâtiments de ferme qui sont peu utilisés, loin de la route, où l'on pourrait installer un nichoir à au moins 4 mètres de haut, en bordure d'un terrain dégagé où elles chassent. Je viendrai vérifier si l'emplacement convient et, si oui, ce sera gratuit pour vous.

STUART ANDERSON



Comment contacter Stuart :

Mairie de Saint-Maden

Tél : 02 96 83 43 50

Mail : communication@saintmaden.fr



INSOLITE...

Famille de randonneurs hors circuit des Virées Madennaises ?



Ou école buissonnière ?



Photos prises le 25 octobre 2025

INFORMATIONS DIVERSES

LIBRE EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Le conseil municipal sera renouvelé dans quelques mois et c'est un moment solennel où tous les concitoyens de St Maden pourront intervenir dans les choix de la commune pour les années à venir.

Le projet de construction d'une mairie n'est finalement plus à l'ordre du jour. Il faudra pourtant trouver des solutions à court terme pour permettre l'accessibilité à tous et imaginer un espace d'accueil et de travail. Ce sera sans doute un sujet de débat pour le prochain mandat.

Il ne faudra cependant pas négliger des sujets qui ont été trop longtemps abandonnés. La restauration scolaire et les enjeux autour de l'école sont des priorités car elles sont au cœur de notre commune.

Entamer les démarches pour adapter les arrêts de transport public aux besoins des Madennais.

Continuer les démarches de sécurisation des hameaux.

Encourager les forces vives de la commune. Les associations et les acteurs économiques de Saint-Maden ont largement montré leur dynamisme et le conseil municipal doit être un facilitateur des démarches positives !

Un audit des biens de la commune et des investissements à réaliser sera essentiel et il faudra aussi aller chercher des ressources auprès des communes limitrophes et solliciter Dinan Agglo dans nos projets.

Toutes ces sujets et bien d'autres encore pourront être débattus sereinement si enfin de véritables commissions voient le jour.

A vous aussi ces sujets paraissent essentiels ? Alors mobilisons-nous !

Thomas QUEMERAIS

06 35 30 31 09

GENDARMERIE NATIONALE
CAULNES

Tél : 02.96.83.90.17
Horaires d'ouverture :
Mardi et jeudi :
08H00-12H00
14H00-18H00

GABRIELLE LA BOULANGERE

Pains au levain bio cuits au feu de bois
Gabrielle GENTIL
Tél : 06.25.61.23.03
gabriellegentil13@gmail.com
En vente directe ou précommande au
marché des Jardins de la Tisonnais - La
Réhaudais le mardi de 16h à 19h

COMITE DES FETES

Président Guillaume GAVIOLI
Trésorière : Noëlle BRIONNE
Secrétaire : Camille BLANC
Tél : 06.41.80.11.44
saintmaden.comitefetes@outlook.com

SARRA'ZEN

Fabrication de pâtes fraîches
Et autres spécialités à base de farine de
blé et de sarrasin
Tél : 06.63.13.03.23
Julie.gilormini13@gmail.com
Commandes par mail et téléphone (ou
sms), la veille Récupération le
lendemain après-midi

LES JARDINS DE LA TISONNAIS

Maraîcher
Vente de légumes de saison et marchés
Tél : 06.98.37.36.53
accueil@latisonnais.fr

FABIEN DELAUNE TP

Terrassement - Assainissement
Démolition - Aménagement extérieur
Tél : 06.50.80.93.11
eurlfabiendelaune@gmail.com

GRAINES DE SOI !

Naturopathie
Sandra DOUCERE
Tél : 07.44.44.10.66

ADRESSES UTILES

DINAN AGGLOMERATION

8 boulevard Simone Veil
CS 56357
22106 DINAN Cedex
Tél : 02 96 87 14 14
contact@dinan-agglomeration.fr
Accueil du public :
Du lundi au jeudi : 8h30-12h et 13h30-
17h30
**LE VENDREDI : 8H30-12H
ET 13H30-17H**

JO'LI GUSTOS

Pizzas - plats traditionnels italiens
227 La Frulais
Tél : 06.52.33.16.39
mail@joligusto.fr
www.joligusto.fr

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
(A.P.E.)

Présidente : Claire MONTEIL
Courriel :
apecampagne@gmail.com

MADE IN MADROC

Président : Serge BRIONNE
Adresse : La Haute Houssais
madeinmadroc@orange.fr

LA METAIRIE DES ELFES

Pension canine et Féline
Garde de chiens, chats et NAC -vente
de croquettes
Zied MOUHLI
La Métairie d'en bas - Saint Maden
Tél : 02 96 88 17 11
zied@lametairiedeselfes.com
lametairiedeselfes.com

C JUST' CLEAN

Nettoyage vitrerie
Justin CARDOSO
1534 Le Clos de la Vigne
Tél : 06.67.21.38.67
c.justclean@orange.fr

ASSOCIATION DE CHASSE

Président : Alain BROSSE
Tél : 02.96.83.42.98
alainbrosse22@orange.fr

En cas de présence de nuisibles sur
votre propriété (renard- chevreuil -
sanglier), n'hésitez pas à prendre
contact

FOYER RURAL

Présidente : Gabrielle ANDERSON
Tél : 06 30 95 39 43.
foyerruralstmaden@mail22.net

BIEN-ÊTRE ET PAYSAGES

Président : Christian PEDRON
Secrétaire : Gilles FEUERSTOSS
Trésorière : Julie BURGUIN
Tél : 06 79 71 57 39.
beep22350@gmail.com

DOMINO CONSTRUCTIONS

Denis MERDRIGNAC
Tél : 06.66.06.26.69
domino.constructions@gmail.com

BELLE CHEZ SOI !

Esthéticienne à domicile
Gaëlle CHAUVIN
Tél : 06.71.84.93.27
Gaelle.chauvin1991@hotmail.fr

SCEA COULOMBEL VOLAILLES

Vente de volailles à la ferme
Tél : 02.96.83.46.44
www.coulombel-volailles.com

CHAMBRES D'HOTES

FLEUR DE JOUR (loisirs vacances
pour personnes en situation de
handicap)
Tél : 02.96.84.03.36 (de préférence
en matinée ou soirée)
fleurdejour.cotesdarmor@gmail.com

ECLATS DE SAVEUR

Plats à emporter sur commande et
planches apéritives variées
Sindy HUBERT
Tél : 06.16.63.58.90

MAIRIE DE SAINT-MADEN



❖ HORAIRE ACCUEIL DU PUBLIC :

- Mardi et vendredi : 13H30 - 17H00

❖ CONTACT :

- Adresse : Le Bourg - 22350 SAINT-MADEN
- Téléphone : 02 96 83 43 50
- Courriel : mairiestmaden@wanadoo.fr
- Site internet : saintmaden.fr



Equipe de rédaction :

Nathalie PEDRON

Elodie REHEL

Emilie ROBERT



BULLETIN REALISE ET DISTRIBUE GRATUITEMENT PAR LA MAIRIE DE SAINT-MADEN